

Lundi prochain étant fête d'obligation, la Minerve ne sortira que deux fois cette semaine : mercredi et samedi matins.

LA MINERVE.

Jedi matin, 4 Décembre 1862

Destitution de P. Labelle, Ecr., Surintendant des Travaux Publics.

Le dix janvier dernier, Pierre Labelle, Ecr., ex-membre de l'Assemblée Législative, fut nommé au poste de Surintendant des Travaux Publics. Ses qualifications pour cette charge, ou toute autre de ce genre, sont reconnues par tous les hommes compétents à juger en pareille matière dans cette ville et ailleurs où il a eu occasion d'exercer son état. Il fut longtemps en société comme entrepreneur avec MM. Laberge et Pominville et en leur qualité d'associés ils contractèrent pour la construction du Palais de Justice à Montréal, et de la plupart des grands édifices en pierre érigés en cette ville pendant les vingt dernières années. Cette société a toujours honorablement et avec goût et intelligence présidé à la construction des différents édifices confiés à ses soins. En même temps qu'elle a travaillé avec savoir-faire, elle a conduit toutes ses opérations avec conscience. Aucun des membres de cette société n'est arrivé à acquiescer des richesses et, après trente ans d'un rude labeur, à se grener plus qu'il ne faut pour mener une bien modeste existence. M. Labelle est parvenu, par son seul mérite, à l'honneur de représenter le comté de Laval durant le cours des deux dernières législatures. Il s'est retiré de son poste après la dernière élection générale, où il avait été réélu, à une grande majorité, pour un troisième mandat.

Sa conduite en Chambre a été celle d'un honnête homme. Il a suivi fidèlement le parti gouvernant qui sur tout point rencontrait l'approbation de l'immense majorité du pays. Une occasion favorable s'est présentée d'appeler à un poste nécessaire un homme pratique, un ouvrier qui eût fait ses preuves. Ici nous devons le faire remarquer; l'éducation n'étant pas généralement assez complète chez les hommes du métier, pour remplir tous les devoirs d'une charge publique, il n'arrive que rarement une occasion de faire partager la classe ouvrière à l'administration des emplois publics. Dans les circonstances où M. Labelle fut nommé, le gouvernement Cartier-McDonald trouva un moment favorable pour utiliser les connaissances pratiques et spéciales de ce monsieur et le récompenser de ses sacrifices publics, car on sait que la politique, n'enrichit personne, tout en faisant un compliment à la classe ouvrière, par la nomination d'un des siens à la charge d'inspecteur des bâtiments publics.

M. Labelle entra en charge et eut diverses missions à remplir jusqu'à la retraite du ministre Cartier-McDonald en mai dernier.

Ce ministre eût pour successeur ce gouvernement de la haine, dont la composition inspira de suite le dégoût et dont tous les actes ont été condamnés par la partie saine de la société. M. Labelle ne pouvait attendre à être mieux traité que les autres; seulement on a hésité plus longtemps. C'est le 14 du mois dernier, que le Commissaire des Travaux Publics fit un rapport à un comité du Conseil dans lequel il alléguait que, depuis l'entrée au pouvoir du ministère du jour, M. Labelle n'a rempli aucuns devoirs en sa qualité officielle et recommande en conséquence son renvoi du service. La phrase du ministre est tortueuse, ni aisée à être mieux traitée que les autres; seulement on a hésité plus longtemps. C'est le 14 du mois dernier, que le Commissaire des Travaux Publics fit un rapport à un comité du Conseil dans lequel il alléguait que, depuis l'entrée au pouvoir du ministère du jour, M. Labelle n'a rempli aucuns devoirs en sa qualité officielle et recommande en conséquence son renvoi du service.

Un journal du Haut-Canada suggère de créer une commission chargée de faire une enquête sur le travail de toutes les commissions nommées par le gouvernement actuel. Nous en arriverons là probablement. Nos ministres qui poursuivent leur laborieuse mission avec tant d'efforts, de persévérance et d'énergie, si nous en croyons le langage des organes, sont obligés de donner à l'entreprise de commissaires spéciaux la part principale du travail qui leur incombe. Ils gardent pour eux-mêmes la besogne de retrancher dans les bureaux publics et ramassent miettes à miettes, de leurs mains officielles, les économies qui retournent dans le gousset de leurs créatures, mais du moment que la tâche s'éleve aux proportions d'une question économique, financière ou politique, la tête leur tourne, le vertige les prend, et vite ils se rabattent sur des commissions d'enquête. Cet état de choses est-il le résultat de l'incapacité des gouvernants? Ou bien, faut-il pour destituer injustement de pauvres fonctionnaires civils, un cœur dans lequel la faimée de l'orgueil et des honneurs ait imposé silence à tout sentiment de pitié et de considération?

L'Union d'Ontario nous envoie à \$240,000, en chiffres ronds, les sommes nécessaires pour compléter les édifices consacrés aux départements publics, dans la capitale du Canada.

Au dire du Courrier de St. Hyacinthe, un de nos plus habiles inspecteurs d'Écoles aurait exprimé l'opinion que les districts scolaires ont déjà une trop grande étendue. Si telle est la pensée des hommes compétents, comment le gouvernement a-t-il pu décider de réduire à cinq ou six le nombre des Inspecteurs pour le Bas-Canada? Cette réduction, si elle a lieu, pourrait avoir des résultats funestes au progrès de l'instruction publique.

Nous conseillons au rédacteur de l'Ordre de trancher avec moins de pédantisme et de légèreté d'esprit les questions qui touchent à l'honneur personnel d'autrui. La réflexion avant l'action aurait évité déjà bien des désagréments à notre confrère dont l'économie intellectuelle n'est jamais troublée par un excès de jugement. Avant d'écrire une grave accusation contre quelqu'un il est important de scruter sa mémoire pour récapituler le petit nombre de faits qui y sont classés, afin de s'assurer qu'il n'a besoin d'un ou deux de ses faits pour servir de preuve à cette accusation. Autrement on s'expose au ridicule, on dit des absurdités, des naïvetés ou des contradictions, pour s'excuser d'avoir affirmé un peu légèrement par exemple, que "la confédération des Provinces est la mesure favorite de la Minerve."

Nous ne disputons pas au Franco-Canadien ses sympathies et son admiration pour M. Dessaulles. Mais nous prendrons la liberté de l'informer qu'il existe une loi de sens commun qui prescrit à tout homme en possession de ses facultés morales d'embrasser le pour et le contre avant de porter un jugement—surtout si ce jugement est donné gratuitement—dans une matière quelconque. Le jugement qu'il émet dans son article du 2 ne fait pas l'éloge de son impartialité et de sa franchise. Qu'il rejette le Pays et le verra, s'il n'est pas trop aveugle, combien M. Dessaulles a mis de passion et de haine brutale dans ses attaques personnelles contre nous. Les polémiques ardentes qu'il entretient entre la Minerve et le Pays, sous notre rédaction, datent de l'entrée de M. Dessaulles dans le journalisme. Non seulement il s'est attaqué à notre jeunesse, mais à notre honneur, mais à nos sentiments, à tout ce qu'un homme vénère à l'égal de sa vie. Se voir traiter de la façon par un homme dont le passé est maculé de taches, sans dire à cet homme ce qu'il a été et ce qu'il est, est une tâche presque au-dessus des forces de la nature.

Le comté de Lancashire où règne en ce moment une profonde détresse comprend dans ses limites les villes de Lancaster, de Manchester, de Liverpool, de Preston, etc., et compte plus d'un million et demi d'habitants. Avant la crise américaine, c'était peut-être le plus riche comté de toute l'Angleterre. Le manque de coton a produit cette misère extrême dont le gouvernement de la mère-patrie commence à se préoccuper sérieusement. La statistique a calculé que la somme des salaires gagnés annuellement par les ouvriers du Lancashire s'élevait au chiffre de 175 millions de francs. D'après les secours délivrés jusqu'à chaque semaine par la bienfaisance publique et privée, la somme annuelle donnée pour parer à la détresse serait de 7 millions et demi seulement. Reste donc un déficit de 167 millions et demi. Cette différence donne une idée de la misère qui doit sévir dans le comté de Lancashire.

Quels que soient les efforts de la charité privée, on peut compter sur un déficit de 100 millions. L'intervention de l'Etat sera donc nécessaire. Et comme la souffrance est grande dans tous les centres industriels de l'Angleterre et dans Londres même, il faudra des sacrifices plus considérables que ceux qui ont été faits, il y a quelques années, pour l'Irlande. Les évêques pressent le clergé paroissial de multiplier les quêtes dans les églises; les diverses communautés dissidentes ont organisé des collectes semblables dans leurs chapelles; les universités se cotisent; on s'occupe d'augmenter la taxe des pauvres.

Pendant les six premiers mois de 1862, dans le Lancashire, le nombre des naissances présente une légère augmentation, tandis que celui des décès offre une diminution marquée sur les années précédentes; le chiffre des mariages a présenté une légère décroissance.

Le Sun nous apprend qu'un meeting a eu lieu à Londres, dans les salles de la Science sociale, pour soulever bon voyage à Miss Rye, bien connue, dit ce journal, par ses efforts pour procurer du travail aux femmes, et qui va partir pour l'Australie avec 100 femmes, dont 8 gouvernantes, 32 ouvrières et 60 servantes. Miss Rye, ajoute-t-il, se propose d'organiser l'émigration des femmes de la classe instruite. Ses plans ont été approuvés par le meeting.

Près de 37,000 personnes ont assisté à la clôture de l'Exposition. A quatre heures, toutes les orgues de l'édifice ont joué l'hymne national, qui a été entonné par quatre cents chanteurs et couronné par un immense applaudissement. L'assemblée a demandé alors l'air national français; puis la séance a été close par le fier et majestueux Rule Britannia.

L'Exposition de Londres de 1851 avait laissé un bénéfice considérable; celle de cette année se soldera par une perte. Le nombre total des visiteurs, pendant les six mois, a été de 6,117,450, soit 87,000 de moins qu'en 1851. Les recettes de toute origine se montent à 500,000 livres sterling.

Grâce à la quinzaine prolongée au delà du terme fixé primitivement, la perte est réduite à 25,000 liv. st. (625,000 fr.) Elle sera supportée par les constructeurs du palais.

Nous avons, cette fois, dit le Messager de la Semaine, une bonne nouvelle à annoncer; nos lecteurs en auront la primeur: il paraîtra à la fin de ce mois un volume de lettres inédites de l'illustre et si regretté P. Lacordaire. Ces Lettres, pieusement recueillies et rassemblées par un prêtre qui fut l'élève préféré, l'ami et le confident de l'éloquent prédicateur de Notre-Dame, ont été adressées à des jeunes gens chrétiens qui sollicitaient les conseils de cet esprit et de ce cœur si dévoués à la jeunesse. Elles révéleront tout un nouveau P. Lacordaire, que le monde ne connaissait pas. Elles montreront la piété douce et vive, la solidité du jugement, l'éminent apôtre dont le public, ébloui par l'éclat de son éloquence, n'a peut-être pas soupçonné toutes les vertus plus humbles et plus méritoires, qui devaient faire de cette belle âme une âme aimée de Dieu. Dans ce volume on verra le pieux dominicain consacrant, dans les laborieux silences de sa cellule, de longues heures à éclairer, réchauffer, fortifier dans la foi une conscience qui s'était ouverte à lui, et que sa charité lui inspirait le désir de sauver. Il n'y avait là ni préoccupation des applaudissements du dehors, ni vaine recherche de style; c'était tout simplement le prêtre qui, par le plus pur amour de Dieu et des hommes, prêchait dans l'ombre, et s'efforçait de gagner une âme à la vérité ou de la stimuler dans le chemin des perfectionnements morales. Quelques-unes de ces pages, cependant, sont d'autant plus éloquentes que le P. Lacordaire laissait couler plus librement les trésors de sa haute intelligence et de son cœur, dans des entretiens qu'il ne croyait pas devoir être jamais livrés à la publicité. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce Lacordaire des jeunes gens.

Nous ne disputons pas au Franco-Canadien ses sympathies et son admiration pour M. Dessaulles. Mais nous prendrons la liberté de l'informer qu'il existe une loi de sens commun qui prescrit à tout homme en possession de ses facultés morales d'embrasser le pour et le contre avant de porter un jugement—surtout si ce jugement est donné gratuitement—dans une matière quelconque. Le jugement qu'il émet dans son article du 2 ne fait pas l'éloge de son impartialité et de sa franchise. Qu'il rejette le Pays et le verra, s'il n'est pas trop aveugle, combien M. Dessaulles a mis de passion et de haine brutale dans ses attaques personnelles contre nous. Les polémiques ardentes qu'il entretient entre la Minerve et le Pays, sous notre rédaction, datent de l'entrée de M. Dessaulles dans le journalisme. Non seulement il s'est attaqué à notre jeunesse, mais à notre honneur, mais à nos sentiments, à tout ce qu'un homme vénère à l'égal de sa vie. Se voir traiter de la façon par un homme dont le passé est maculé de taches, sans dire à cet homme ce qu'il a été et ce qu'il est, est une tâche presque au-dessus des forces de la nature.

Nouvelle flotte blindée de l'Angleterre.

- Les vaisseaux suivants, tous blindés, sont en construction immédiate pour la marine royale: Prince Albert, vaisseau à dôme, 12 canons; 4,045 tonneaux, force de 1000 chevaux. Minator, 50 canons, 6621 tonneaux, force de 1250 chevaux. Tamar, vaisseau transport, 3 canons, 2812 tonneaux, force de 500 chevaux. Orientes, mêmes dimensions et pour le même service. Northumberland, 50 canons, 6621 tonneaux, force de 1350 chevaux. Vaillant, 32 canons, 4063 tonneaux, force de 800 chevaux. Caledonia, 32 canons, 4045 tonneaux, force de 800 chevaux. Enterprise et Circassian, transports de 990 tonneaux et force de 160 chevaux. Favorite, corvette de 1057 tonneaux, force de 400 chevaux. Royal Oak, 50 canons, 5045 tonneaux, force de 800 chevaux. Achilles, 50 canons, 6079 tonneaux, force de 1250 chevaux. Hector, 32 canons, 4063 tonneaux, force de 800 chevaux. Océa, 50 canons, 5045 tonneaux, force de 1090 chevaux. Prince Consort, 50 canons, 4045 tonneaux, force de 800 chevaux. Zealous, 15 canons, 3715 tonneaux, force de 800 chevaux. Research, corvette.

NOUVELLES DU CANADA.

L'éditeur du Commercial Advertiser informe ses lecteurs qu'il augmente le prix d'abonnement à son journal à raison de la hausse qui s'est produite récemment dans le prix du papier.

Une compagnie qui vient de se former en cette ville a acheté le droit d'annoncer dans les différents chars du Grand Tronc. Cela se pratique depuis longtemps dans les différents chemins de fer des États-Unis.

Un correspondant nous fait remarquer que les journaux haut-canadiens contiennent très-souvent des rapports d'inspecteurs de beurre pour telle ou telle ville. Notre correspondant est d'opinion qu'il se serait opportun de créer une place semblable. Cet inspecteur pourrait être également chargé de l'inspection des viandes, des volailles, etc.

Nous voyons par un ordre général de milice publié dans la dernière Gazette officielle qu'en vue d'éviter des déboires et dépenses inutiles aux Majors de Brigade des Districts Militaires, Son Excellence le Commandant-en-Chef désire faire savoir qu'il n'exige pas que les Majors de Brigade soient obligés de se procurer l'uniforme complet de leur grade, mais que, jusqu'à ce qu'il soit fait d'autres ordres, il leur suffira d'avoir l'uniforme de petite tenue de leur grade de major (le capitaine-d'ordonne supérieur) tel que requis par les règlements concernant l'habillement de l'armée de Sa Majesté, 1857, et consistant en un justaucorps, pantalon de petite tenue, gilet, casquette et capote, éperons, épée, fourreau, gants d'épée, ceinturon et agrès, bottes et bas, et que la dentelle et les ornements ou broderies et accessoires qui sont soit en or ou dorés dans les services de Sa Majesté, seront en argent, suivant des règlements de milice.

Les personnes qui font usage de Petrole, et elles sont nombreuses, apprendront avec plaisir que cet article qui avait subi une forte hausse vient de tomber au prix de 60 cents le gallon dans les principales villes des États-Unis.

Un accident sérieux est arrivé au commencement de la semaine, sur le Grand Tronc, entre les stations des Tanneries et Buissonnet. Une locomotive attachée à un train de fret a déraillé complètement, ainsi que les six chars. Heureusement, nous n'avons aucune perte de vie à enregistrer.

L'accident a été causé par le dérangement d'une liasse.

On se rappelle d'avoir vu dans la Minerve, qu'il y a huit ou dix jours, le peuple du Maine se révoltait un jour matin tout effrayé de la nouvelle l'arrivée d'un vapeur redoutable que l'on disait être l'Alabama. Nous apprenons que l'objet de cet épouvantail est le Welland que nous avons vu longtemps amarré au quai du marché Bonsecours, et qui, vendu à une compagnie américaine, se rendait de Montréal à New-York. Est-ce que la frayeur est telle chez nos voisins qu'ils prennent un de nos vapeurs ordinaires pour une frégate!!!

La Cour d'Appel s'est ouverte lundi sous la présidence de MM. les Juges Aylwin, Duval, Meredith, Mondet et Lethelot. Jugements rendus:—Gamsby vs. Chapman, jugement confirmé; Nowob vs. Grant, jugement révoqué; Dubois et Rayan, jugement révoqué; Lamothe et Garceau, jugement révoqué; ex parte Latrin, requête accordée.

La Cour rendra jugement dans les autres causes en délibéré du dernier terme, samedi prochain.

Nos fournisseurs de papier nous informaient hier, par une circulaire, qu'en considération de la hausse qui se fait sentir dans les prix des matériaux nécessaires à la fabrication, ils sont dans la nécessité d'augmenter les prix du papier. Ils chargeront désormais les prix suivants:

Papier à écrire, 184 cts par lb. Pour No. 1, à journal, 16 " " " 2 " " " 13 " " " 3 " " " 12 " " "

Et tous les autres papiers en proportion. Ce qui fait à peu près une hausse de 15 par cent.

Malgré le mauvais temps de lundi dernier, le message du Président des États-Unis qui remplit 6 colonnes a été télégraphié de Washington à la presse associée de New-York en une heure trente-trois minutes.

Depuis quelques jours plusieurs saisis de pains ont eu lieu dans les différents parties de la ville. Heureusement nos institutions de charité ne sont pas oubliées dans la distribution de ces pains.

Le Guelph Advertiser dit que le gouvernement doit convoquer les chambres vers le premier de Janvier. Nous ne pensons pas que cette nouvelle soit vraie—car on attend le retour des Hons. MM. Siotte et Howland qui vers la mi-Janvier.

Nous étions mal informés lorsque nous avons annoncé que deux canadiens du faubourg St. Joseph avaient été fusillés pour désertion de l'armée du nord. Nous sommes heureux d'apprendre leur retour au milieu de leurs familles.

Les messieurs suivants ont été admis à la pratique de la profession d'Avocats, lundi dernier: Adélaïde Dorion, Ges. Trudeau, Henri M. Houghton.

Le premier citoyen qui a eu l'idée d'élever une Statue au Prince de Galles est l'ingénieur C. S. Rodier, Ecr., qui l'a fait placer sur le dôme de sa nouvelle bâtisse, 36 rue St. Antoine. Il porte l'uniforme de colonel avec son chapeau sur le bras.

Deux enfants du nom de Francis Adam et Damase Major ont paru avant hier devant le juge des Sessions de Quartier sous l'accusation d'avoir volé une quantité de bouteilles dans le wagon de M. Wm. Egan, rue Lamontagne. Les prisonniers ont été inculpés en attendant l'arrestation d'autres jeunes vauriens impliqués dans ce vol.

Un nommé George Kiley, a paru aussi devant la cour pour avoir volé sur le marché plusieurs sacs à un habitant.

Samedi soir, dans la rue Colborne, un soldat du 47ème régiment a été ramassé dans un état d'ivresse et baignant dans son sang. Ce sang provenait d'une grave blessure à la tête. On désespère de ses jours.

Un enfant nouveau-né a été ramassé dans la cour à charbon de Woods et Miller, rue Wellington. Il était bien habillé et enveloppé chaudement.

La grande revue des volontaires aura lieu cet après-midi, à deux heures et demie, sur le Champ-de-Mars.

M. Pope a été de nouveau réélu maire de Québec.

M. Papineau, avocat de St. Hyacinthe, a été nommé commissaire avec mission de s'enquérir de certaines accusations portées contre D. Tassé, Ecr., en sa qualité de percepteur du revenu du district d'Iberville. M. Papineau est, dit-on, arrivé à St. Jean hier et l'audition des témoins est fixée à vendredi.

Dans notre rapport du parti de labour qui a eu lieu à Beauharnois il y a quelque temps, nous aurions dû mentionner le nom de Joseph Turcot au lieu de Louis Turcot, comme l'un des vainqueurs de ce grand comble.

Les trois premiers jours du terme de la Cour d'Appel ont été consacrés à l'audition de la cause des Commissaires du Havre et Lyman, les mêmes et Hall, De Beaujeu et Filion.

Il y aura une grande représentation à l'Hydrodrome de Guibault cet après-midi et ce soir. Le programme est changé chaque jour. Il y a maintenant une ligne d'omnibus qui voyage toutes les demi-heures durant le jour et toutes les quinze minutes après sept heures.

Le XXXVIIIème Congrès des États-Unis a ouvert, lundi, sa troisième et dernière session. Le navire à vapeur Macrorodatos, qui doit être parti le 8 dernier d'Angleterre pour Québec, n'est pas télégraphié. Il y a aujourd'hui 25 jours qu'il a laissé l'Angleterre. Peut-être va-t-il se rendre à Portland.

Un accident a été causé par le dérangement d'une liasse. On se rappelle d'avoir vu dans la Minerve, qu'il y a huit ou dix jours, le peuple du Maine se révoltait un jour matin tout effrayé de la nouvelle l'arrivée d'un vapeur redoutable que l'on disait être l'Alabama. Nous apprenons que l'objet de cet épouvantail est le Welland que nous avons vu longtemps amarré au quai du marché Bonsecours, et qui, vendu à une compagnie américaine, se rendait de Montréal à New-York. Est-ce que la frayeur est telle chez nos voisins qu'ils prennent un de nos vapeurs ordinaires pour une frégate!!!

La Cour d'Appel s'est ouverte lundi sous la présidence de MM. les Juges Aylwin, Duval, Meredith, Mondet et Lethelot. Jugements rendus:—Gamsby vs. Chapman, jugement confirmé; Nowob vs. Grant, jugement révoqué; Dubois et Rayan, jugement révoqué; Lamothe et Garceau, jugement révoqué; ex parte Latrin, requête accordée.

La Cour rendra jugement dans les autres causes en délibéré du dernier terme, samedi prochain.

Nos fournisseurs de papier nous informaient hier, par une circulaire, qu'en considération de la hausse qui se fait sentir dans les prix des matériaux nécessaires à la fabrication, ils sont dans la nécessité d'augmenter les prix du papier. Ils chargeront désormais les prix suivants:

Papier à écrire, 184 cts par lb. Pour No. 1, à journal, 16 " " " 2 " " " 13 " " " 3 " " " 12 " " "

Et tous les autres papiers en proportion. Ce qui fait à peu près une hausse de 15 par cent.

Malgré le mauvais temps de lundi dernier, le message du Président des États-Unis qui remplit 6 colonnes a été télégraphié de Washington à la presse associée de New-York en une heure trente-trois minutes.

Depuis quelques jours plusieurs saisis de pains ont eu lieu dans les différents parties de la ville. Heureusement nos institutions de charité ne sont pas oubliées dans la distribution de ces pains.

Le Guelph Advertiser dit que le gouvernement doit convoquer les chambres vers le premier de Janvier. Nous ne pensons pas que cette nouvelle soit vraie—car on attend le retour des Hons. MM. Siotte et Howland qui vers la mi-Janvier.

Nous étions mal informés lorsque nous avons annoncé que deux canadiens du faubourg St. Joseph avaient été fusillés pour désertion de l'armée du nord. Nous sommes heureux d'apprendre leur retour au milieu de leurs familles.

Les messieurs suivants ont été admis à la pratique de la profession d'Avocats, lundi dernier: Adélaïde Dorion, Ges. Trudeau, Henri M. Houghton.

Le premier citoyen qui a eu l'idée d'élever une Statue au Prince de Galles est l'ingénieur C. S. Rodier, Ecr., qui l'a fait placer sur le dôme de sa nouvelle bâtisse, 36 rue St. Antoine. Il porte l'uniforme de colonel avec son chapeau sur le bras.

Deux enfants du nom de Francis Adam et Damase Major ont paru avant hier devant le juge des Sessions de Quartier sous l'accusation d'avoir volé une quantité de bouteilles dans le wagon de M. Wm. Egan, rue Lamontagne. Les prisonniers ont été inculpés en attendant l'arrestation d'autres jeunes vauriens impliqués dans ce vol.

Un nommé George Kiley, a paru aussi devant la cour pour avoir volé sur le marché plusieurs sacs à un habitant.

Samedi soir, dans la rue Colborne, un soldat du 47ème régiment a été ramassé dans un état d'ivresse et baignant dans son sang. Ce sang provenait d'une grave blessure à la tête. On désespère de ses jours.

Un enfant nouveau-né a été ramassé dans la cour à charbon de Woods et Miller, rue Wellington. Il était bien habillé et enveloppé chaudement.

La grande revue des volontaires aura lieu cet après-midi, à deux heures et demie, sur le Champ-de-Mars.

M. Pope a été de nouveau réélu maire de Québec.

M. Papineau, avocat de St. Hyacinthe, a été nommé commissaire avec mission de s'enquérir de certaines accusations portées contre D. Tassé, Ecr., en sa qualité de percepteur du revenu du district d'Iberville. M. Papineau est, dit-on, arrivé à St. Jean hier et l'audition des témoins est fixée à vendredi.

Dans notre rapport du parti de labour qui a eu lieu à Beauharnois il y a quelque temps, nous aurions dû mentionner le nom de Joseph Turcot au lieu de Louis Turcot, comme l'un des vainqueurs de ce grand comble.

Les trois premiers jours du terme de la Cour d'Appel ont été consacrés à l'audition de la cause des Commissaires du Havre et Lyman, les mêmes et Hall, De Beaujeu et Filion.

Il y aura une grande représentation à l'Hydrodrome de Guibault cet après-midi et ce soir. Le programme est changé chaque jour. Il y a maintenant une ligne d'omnibus qui voyage toutes les demi-heures durant le jour et toutes les quinze minutes après sept heures.

Le XXXVIIIème Congrès des États-Unis a ouvert, lundi, sa troisième et dernière session. Le navire à vapeur Macrorodatos, qui doit être parti le 8 dernier d'Angleterre pour Québec, n'est pas télégraphié. Il y a aujourd'hui 25 jours qu'il a laissé l'Angleterre. Peut-être va-t-il se rendre à Portland.

Le Terrapin continuera sans doute d'obtenir les faveurs du public.

Le New York World annonce que le commandement de l'armée de Potomac a encore changé de main et qu'elle est maintenant sous le contrôle du général Hooker— "Fighting Joe Hooker."

CORRESPONDANCE.

MM. les Rédacteurs,

Permettez-nous de nous servir de votre journal pour répondre à un écrit qui se trouve mêlé au compte-rendu de la culture améliorée de M. Globensky de St. Eustache, qui a paru dans le journal, Revue Agricole, du mois de novembre. Nous sommes bien loin de vouloir diminuer la bonne opinion que doit avoir tout le monde de la noble et honorable position que peut occuper un agriculteur, (et tous les agriculteurs en général), nous ne voulons pas non plus diminuer les mérites de M. Globensky comme agriculteur, au contraire, nous devons dire à son avantage, qu'il est bien disposé à améliorer ses races d'animaux de toute espèce et qu'il est bien zélé à favoriser la société d'agriculture du comté des Deux-Montagnes par ses généreuses souscriptions, d'après ce que nous avons pu savoir du comité de régie de cette société. Mais comme à l'initiative: voyage agronomique, du rédacteur de la Revue Agricole, sur l'exploitation de M. Globensky, se trouve mêlé un écrit sous forme de correspondance que nous qualifions d'écrit mensonger et calomnieux, (nous voulons parler de la partie intitulée du Jugement des Rêveurs et du post-scriptum qui contiennent les pages 68 et 69 de la Revue Agricole) nous nous voyons forcés d'exposer ce monsieur en faisant connaître au public la vérité. Ce n'est pas sans hésitation que nous nous sommes décidés à en agir ainsi, car nous savons qu'il est toujours pénible d'avoir à supporter ses fautes, mais il est encore plus pénible de se voir accusé de la sorte lorsqu'on a rempli son devoir d'une manière consciencieuse et honnête. Nous dirons donc franchement à M. Globensky qu'il n'est pas vrai qu'il ait été le joint d'un intrigué et que nous ayons été trompés sur la sorte de patate cultivée par lui, car personne ne nous en avait parlé antérieurement à notre visite. D'ailleurs que nous importait-il que ses patates fussent des Thomas Allan ou toute autre sorte, nous n'avions rien autre chose à faire que d'accorder des prix pour les meilleures pièces de patates de trois arpent ou plus, et non pour les plus belles, et c'est avec cette intention que nous avons visité les champs de patates de M. Globensky, comme partout ailleurs, avec autant d'économie de temps que nous nous payait, nous attendrions de qui nous avons trouvé de grosses et longues tiges de patates, deux champs bien nets et bien cultivés, mais nous n'avons rien vu de remarquable, si ce n'est que M. Globensky nous dit observer que si nous ne regardions qu'à la production, il était certain de n'avoir aucun prix, et c'est la meilleure admission de sa part. D'ailleurs nous vous le demandons, Messieurs les Rédacteurs, et nous le demandons à tout homme de bon sens, si nous devons regarder à la beauté ou à la longueur des tiges ou bien aux fruits qu'elles portent. Tant qu'à la sorte de patates dont M. Globensky se dit l'inventeur et le seul connaisseur, nous lui répéterons que nous n'avions rien à faire avec cela, qu'elles aient été rouges ou blanches, qu'elles soient bonnes au printemps ou dans une autre saison, cela nous importait peu, il ne nous était pas donné d'en manger pour le juger, en conséquence il fallait juger d'après la vue et non d'après le goût. Nous avons admis que M. Globensky avait deux pièces de patates bien cultivées, mais il en avait une troisième qui était lobe de terre aussi propre et aussi bien cultivée que les deux premières, et voilà pourquoi, nous supposons, elle n'a pas été aussi productive que les deux autres, comme il le mentionne dans sa correspondance. Nous avons donné le premier prix à M. Champane qui avait vingt arpent de patates bien propres, très-productives et très-bien cultivées, et qui lui ont donné le magnifique rendement de près de 1000 minots. Le second à M. McNorth qui un champ de patates aussi très-bien cultivé; et les autres prix ont été accordés pour les mêmes considérations. M. Globensky donne pour excuse que ses patates avaient été plantées plus tard que celles de ses voisins plus heureux que lui dans la compétition (et il nous entend, nous supposons, voilà pourquoi elles ne portent pas de fruits.) Nous répondrions donc à ce monsieur que nous n'avions rien à faire avec l'antérieur ou le futur mais bien avec le présent, et c'est ce que nous avons fait et ce que tout homme raisonnable doit admettre, excepté M. Globensky qui, s'il n'était pas si vain, se serait aperçu que notre jugement était sans aucun faveur indu.

Avec les moyens dont dispose M. G., il n'est pas difficile de jouir de ce confort. Nous nous permettrons aussi de dire à M. Globensky que s'il nous eût demandé quel était la manière de préparer le sol pour recevoir la semence des patates, nous aurions pu lui donner d'autres explications que celles que nous lui avons données, car sur sa demande, comment fait-on les patates? nous n'avions pas d'autre réponse à lui donner qu'elles se font à l'oreille ou au sillon; et tant qu'à la précipitation qu'il nous prête nous lui avouons qu'outre les considérations plus haut mentionnées, aussi tôt notre devoir accompli, nous ne tenions pas en effet à rester plus longtemps en sa compagnie vu son amabilité.

En terminant nous dirons encore à M. Globensky que M. Gibb, l'un des trois juges, ne formellement avoir jamais dit à ce monsieur les paroles qu'il lui prête, ainsi c'est très-compromettant pour son honneur. Tout à vous,

LES TROIS JUGES POUR LES PROPRIETAIRES AGRICULTEURS DU COMTE DES DEUX-MONTAGNES. St. Scholastique, 28 novembre 1862.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

RAPPORTÉE POUR "LA MINERVE."

NOUVELLES ULTERIEURES PAR L'HIBERNIAN.

Cap-Race, 29 novembre.

On rapporte de Liverpool qu'un steamer est parti de ce port dans le but de capturer ou de détruire les vaisseaux naviguant sous le pavillon fédéral, et qu'un autre steamer le suivra prochainement.

On dit aussi que deux autres steamers construits dans la Mersey sont destinés à un semblable service.

Le "London Times," du 12 novembre dit que le rapport que M. Seward a adressé au gouvernement britannique sur son ton de mauvaise humeur relativement à la prétendue protection donnée à l'"Alabama" dans les ports anglais, a causé quelque temps une certaine inquiétude à la Bourse; beaucoup de personnes pensaient qu'aucun ministre ne se mettrait dans la position de M. Seward sur une semblable question, sans vouloir désespérément chercher une parole à l'extérieur pour éviter dans son pays de dangers imminents.

La détresse continue de sévir parmi les ouvriers du Lancashire.

La jeune reine du Portugal est, dit-on, enceinte.

Leurs Altesses Royales le Prince de Galles et le Prince de Prusse ont eu une audience privée de S. S. le Pape.

L'empereur d'Autriche a accordé une amnistie générale à tous les déteux politiques; elle s'étend aussi à la Hongrie où toutes les cours martiales ont été révoquées.

Des troubles ont éclaté à Patras. Les journaux de Paris, à l'exception du "Moniteur" commentent le projet de médiation de la France et inopinent au refus du gouvernement britannique les motifs d'honneur. Ces articles ont causé quelque dépit à la Cour de Russie.

Le "Times" et le "Daily News" vantent à cet égard la politique et la sagesse du cabinet britannique. Le "Post" dit que cette médiation des trois grandes puissances n'est qu'une question de temps, et que la proposition de l'empereur des Français a été cordialement accueillie malgré la réponse insolente et illogique du comte Russell.

Londres.—Le résultat des dernières élections de New York était le principal objet de l'attention publique, attendu que l'opinion prévalait que les succès démocratiques sont un pas vers la paix. Les steamers "Saxonia" et "Hibernia" de Southampton doivent prochainement partir de ce port à destination de New-York avec un chargement d'une vaste quantité d'armes et de munitions.

Le "Star" croit à la prolongation de la guerre. Un correspondant du "Morning Herald" dit qu'un steamer de Liverpool a pris un chargement de 24 guillemets français à la disposition du général Lincoln en cas de révolte ouverte des nègres.

On a découvert un complot d'assassiner Napoléon. Ce criminel attentat qui devait avoir lieu sur les boulevards a été déjoué. Le baron Gros, ancien collègue de lord Elgin en Chine et au Japon est actuellement ambassadeur de France en Angleterre. Le Parlement s'est assemblé. Il n'y a pas eu de discours du trône. Le prince Alfred d'Angleterre a atteint l'âge de 18 ans. Ces mouvements qui ont été en Grèce pendant la chute du roi Othon, semblent

LONDON & COLONIAL BANK

(LA BANQUE DE LONDRES ET DES COLONIES)
LIMITEE
Etabli d'après les actes d'amendements des Compagnies dites English Joint Stock Banking Companies, 20 et 21 Vic., chap. 49, et 21 et 22 Vic., chap. 91, qui limite spécialement la responsabilité de chaque actionnaire au montant de ses parts.

Capital £1,000,000 stg. Première émission £500,000 en part de £100 chacune.
ON NE SE PROPOSE PAS DE DEMANDER PLUS QUE £25 PAR PART.
On devra déposer £1 sterlin par part lorsque l'on fait application, et un paiement de £2 sterlin par part lorsqu'elles seront accordées;
Demandes n'excédant par £5 par part, à des intervalles de pas moins de deux mois, jusqu'à ce que les £25 par part soient payés.

DIRECTEURS:
THOMAS CAMPBELL, Ecr., Directeur du Chemin de Fer du Nord de Buenos Ayres;
INGRAM CHAPMAN, Ecr., Directeur de la Banque Alliance de Londres et Liverpool;
THOMAS COTTELL, Ecr., Directeur de la Banque Indoustan, Chine et Japon;
W. B. DUCASSE, Ecr., (MM. Dennison, Mitchell & Cie.) Marchands, Liverpool;
THOMAS DUFFAN, Ecr., (M. Duffan, Clavel & Cie.) Londres et Paris;
JOSEPH FORD, Ecr., (Société de MM. Joseph Tarrant & Fils) Wolverhampton;
JOHN GEARY, Ecr., Directeur de la Banque Métropolitaine et Provinciale;
GEORGE PALMER ROBINSON, Ecr., Directeur de la Banque Alliance de Londres et Liverpool;
WILLIAM TAIT, Ecr., Seville Iron Works, Dublin;
P. M. TAIT, Ecr., Oriental Club, et 162, Adelaide Road, N. W.

AUDITEURS:
HENRY CHATTERIS, Ecr., 5, Lothbury, Comptable Public;
THO. B. JONES, Ecr., 9, Moorgate Street, Comptable Public;
THOMAS WALKER, Ecr., E. A., Kim Court Middle Temple;
COURTIERS:
C. W. PRICE, Ecr., 54, Threadneedle St., et MM. TOD & ASHTON, Liverpool;
SOLLICITEURS:
MM. FLURST, FILS & MORRIS, Old Jewry;
MM. AXHUR & ARGLES, Mining Lane;
BANQUIERS:
BANQUE ALLIANCE DE LONDRES ET LIVERPOOL, 5, Lothbury, Londres et Albany, Liverpool;
SECRETAIRE pro tem.:
CHAS. ARTHUR RAYNSFORD, Ecr., Bureau — 52, LOMBARD STREET, E. C.

LA BANQUE DE LONDRES ET DES COLONIES a été fondée sous l'Acte Anglais, en vertu duquel la responsabilité de chaque Actionnaire se trouve "limitée" au montant de sa ou de ses parts.
La première émission de 500,000 parts a été immédiatement souscrite en Angleterre; les demandes s'élevant de quatre à six parts, les Directeurs se sont décidés d'augmenter le capital au moyen d'une nouvelle émission de 500,000 parts, dont une moitié sera répartie parmi les détenteurs de la première émission, et l'autre moitié est réservée pour le Canada. C'est cette dernière moitié, ou 250,000 parts (250,000 stg.) que l'on offre aujourd'hui, et dont les parts seront réparties entre ceux des demandeurs qui seront le plus disposés à les réserver comme un fonds permanent.
Les parts recevra, dans six Bureaux à Londres, des dépôts d'argent au taux réel actuel d'intérêt, dont elle pourra se servir avec profit dans ses opérations commerciales au Canada, obtenant ainsi la nécessité de demander plus de vingt-cinq pour cent du capital souscrit, sur lequel on peut raisonnablement attendre à ce qu'il sera déclaré de cent Dividendes. La principale source de profit des Banques à fonds communs de Londres, relativement au Capital, provient des nombreux dépôts d'argent qui leur sont confiés à un taux d'intérêt purement nominal. Un coup d'œil jeté sur les tableaux publiés chaque jour dans le "Times" convaincra que les primes sur les parts dans ces Banques, relativement au Capital, s'élèvent de 30 à 300 pour cent, et les Dividendes de 10 à 20 pour cent par année. Comme la Banque de Londres et des Colonies reçoit des dépôts d'argent aux mêmes conditions favorables, se trouvera à même de les prêter, avec sûreté égale, à des conditions plus favorables, sur ce marché, les actionnaires peuvent s'attendre à des résultats également satisfaisants.
La Banque se chargera de toutes les affaires ordinaires et qui sont du ressort légitime des affaires des Banques Coloniales.
Les Directeurs ont décidé que le Gérant de la Banque sera choisi en Canada; sa nomination dépendra surtout de sa connaissance parfaite et entière et de son expérience des affaires de Banque dans les Colonies.
On a l'intention de restreindre, pour commencer, les opérations de la Compagnie à la Cité de Montréal. Le Bureau Local se composera des Messieurs dont les noms suivent:
DIRECTEURS:
EDWIN ATWATER, Ecr., Marchand;
JAMES FOLEY, Ecr., Marchand;
ALFRED LAROCQUE, Ecr., Président de la Banque d'Épargne de la Ville et du District;
ALEXANDER URQUHART, Ecr., Marchand;
COURTIERS:
MM. PRENTICE, MOAT & Cie., à la Bourse; MM. A. & W. ROBERTSON, Petite Rue St. Jacques;
BANQUIERS: — BANQUE MOLSON.
On peut adresser les demandes de parts à la Banque Molson, ou aux Courtiers, le ou avant le 11 Décembre, époque à laquelle les listes pour le Canada seront fermées. Chaque demande devra être accompagnée d'un dépôt de 21 stg. (£4 5/7) par part à la Banque; ou, les personnes habitant la campagne, pourront, s'ils le trouvent plus commode, remettre leur dépôt aux Courtiers avec leur demande; et ces derniers le placeront à la Banque et leur feront parvenir le reçu des Banquiers pour les dis et dépôt et demande. Dans le cas où il ne serait fait aucune répartition, le dépôt sera remis en entier.
On peut se procurer des Prospectus ou des Formules de demandes de parts chez les Banquiers et les Courtiers.
On peut voir la liste des Actionnaires Anglais au Bureau des Courtiers.
Montréal, 2 décembre, 1862.

REMERCIEMENTS
A la Compagnie d'Assurance
"WESTERN"
CONTRE LE FEU.
Montréal, 21 Nov. 1862.
Messrs SIMPSON & BARNES,
Je vous prie de vouloir bien accepter mes remerciements les plus sincères pour la manière prompte et libérale avec laquelle vous avez réglé ma réclamation d'assurance contre votre Compagnie pour pertes par feu subies dans l'incendie de mon magasin, situé sur la Grande Rue St. Jacques le 11 Novembre courant, et aussi pour la courtoisie avec laquelle vous avez bien voulu me fournir les renseignements nécessaires à l'ajustement final de ma réclamation.
Je suis, Mesieurs,
Votre Obed. Serviteur,
THOS. D. HOOD.

BANQUE DE MONTRÉAL.
AVIS
EST par les présentes donné qu'UN DIVIDENDE DE QUATRE PER CENT sur le Fonds Capital de cette Institution a été déclaré pour les six mois courants, et qu'il est payable le et après
Lundi, le premier Décembre prochain.
Les LIVRES de TRANSPORT seront FERMÉS le 15 au 30 Novembre prochain, ces deux jours inclusivement.
Par ordre du Bureau,
D. DAVIDSON,
Gérant-général.
Montréal 28 oct 1862.
Licitations VOLONTAIRES.
Mardi le neuvième jour de Décembre prochain,
A DIX heures du matin, sera vendu, sur les lieux, au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble qui suit, dépendant des successions des feu Elie Desjardins et Marie Lucie Brousseau, son épouse, savoir:
UN EMPLACEMENT situé au lieu de St. Joseph, de cette cité de Montréal, de 40 pieds de front sur 78 pieds de profondeur, plus ou moins, borne par devant par la Place d'Armes, en profondeur par les représentations de Dame veuve Louis Morin, d'un côté par le Dr. W. Nelson; avec une maison en bois à deux étages et à deux cours, une écurie et autres bâtiments dans cour arrière.
Les conditions seront annoncées lors de la vente. On pourra les connaître avant, s'adressant au Notaire soussigné, No. 31, Grande Rue St. Joseph, Montréal.
J. B. ROULE,
Notaire.
17 nov 1862.

AVANCES AU COMPTANT
DES AVANCES AU COMPTANT sont faites par le Soussigné sur BLÉ, FLEUR, LARD, SUCRE, &c., en entente.
E. LYMAN MILLS,
No. 24, Rue St. François-Xavier.
Tip 36.
PORCELAINES
Service à Dîner,
Service à Déjeuner,
Service à Thé,
De derniers goûts et patrons.
J. PATTON & Co.,
13, Grande Rue St. Jacques.
2 déc. 1862.

FORMATION DE SOCIÉTÉ.
LES Soussignés se sont associés pour l'exercice de la profession de sous-écrivain de BELLEVILLE & DESROUYERS, et tiennent leur Étude au No. 34, Petite Rue St. Jacques.
LOUIS BELLEVILLE,
M. C. DESROUYERS,
Avocats.
27 nov. 1862.

MAISON DE FAMILLE.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.

VENTE PAR ENCAN.
PAR J. PATTERSON & Co.
CE SOIR
BATISSE DUBOIS
No. 183, Rue Notre-Dame.
Pour ceux y concernés.
FONDS DE BANQUEROUTE
DRAP ORDINAIRE et DOUBLE LARGEUR Anglais et Écossais,
TWEEDS, CHALES, &c &c
W. McCRYSTAL, Agent, sollicite l'attention IMMÉDIATE du public sur son Fonds de Marchandises sans précédent quant au goût et à la qualité, et doit être Vendu SANS RÉSERVE. La vente commença CE SOIR, à SEPT heures et continuera tous les Soirs jusqu'à ce que le tout soit vendu.
J. PATTERSON & Co.,
Encanteur.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Cadastres des différentes Seigneuries et Fiefs suivants, savoir:
Mondelet,
Montréal,
St. Normand, tous dans le district de Montréal, (tel que le district existe pour les fins de l'Acte Séigneurial Réformé) dans cette partie de la province du Canada appelée Bas-Canada, indiquant les rentes constituées, en lesquelles sont convertis les divers droits, devoirs, charges, obligations et redevances féodales et seigneuriales, dues et payables sur chaque fonds et emplacements dans chacun des districts seigneuriaux et fiefs, respectivement, sont complètes, et que des duplicatas et des triplicatas de cadastres abrégés en ont été déposés au Greffe du Prototaire de la Cour Supérieure dans le district de Montréal, et que des triplicatas de ces cadastres abrégés ont été déposés au Bureau du Receveur-Général de cette Province; et que les duplicatas de ces cadastres des dits seigneuries et fiefs ont été déposés au Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne, conformément aux dispositions de l'Acte Séigneurial Réformé.
HENRY JUDAH,
Commissaire sous l'Acte Séigneurial Réformé.
Daté à Montréal ce 28 nov 1862. 37

185 MARCHANDISES 185
GRANDE VENTE A BON MARCHÉ
DE
MARCHANDISES SECHES!
McDUNNOUGH, MUIR & Co., devant se retirer des affaires, commencent
Lundi, le 1er Décembre 1862
UNE
GRANDE VENTE
de leur fonds de
MARCHANDISES DE PRIX
DE GOUT ET DÉTAPÉ
ROBES DE SOIE, DE GOUT ET UNIES,
MOIRES, WINCEY et autres; CHALES, MANTELLS, DRAP, TWEEDS, BAS, HABILLEMENTS DE DÉSSEINS, GARNITURES, RUBANS, CHAPEAUX DE FEUTRE, FLANELLES, COUVERTES, COUTURES DE DIF, PERRETES SORTES, et autres MARCHANDISES qui seront offertes à très bas prix pour Argent Comptant.
CUTON BLANC et JAUNE aux prix en Gros.
Les Dames et les Messieurs, ainsi que les Marchands de la Campagne trouveront leur avantage de venir acheter à Bon Marché.
OUVERT À 4 H. A. M. FERMÉ À 6 P. M.
McDUNNOUGH, MUIR & Co.,
185 Rue Notre-Dame, Partie Est.
2 Décembre 1862. n1k-36

A VENDRE
PAR
COURCHET & CIE.
171, RUE SAINT PAUL,
RAISIN EN LIT — Boîtes, demi boîtes et quart de boîtes, récolte de cette année
M R RAISINS — Boîtes, demi boîtes et quart de boîtes, récolte de cette année
AMANDES DOUCES SANS COQUES
AMANDES SANS COQUES
MACARONI
VERMICELLI
FRANES
FRUITS A L'EAU-DE-VIE
LIQUEURS, assorties
EAU-DE-VIE en bouteilles et en caisses
CHICORE
COLLE FRANÇAISE
SOUFFRE en bâton
BOUGIES FRANÇAISES
HUILE DE MENTHE
EAU D'ORANGE
RÉGILISE en petites boîtes
&c., &c., &c.
27 nov. qtri 34
MACHINE A LAINE A VENDRE
CONSISTANT EN:
4 Mètres à Casimir
2 do à Satinette
1 Picker, 1 Harper
1 Petit Cric à filature, 120 Fuseaux
1 Moulin à refouler
1 Iron-Water Wheel
TOUTES les Machines ci-dessus sont en bon ordre de travail et seront vendues à très-bon marché. Les chances rare et maintenant offertes à ceux qui désirent en faire un petit Moulin.
Adresse:
S. W. GREGORY,
Platt burg,
New-York.
29 nov.

VENTE PAR ENCAN.
Par L. Devany.
L. DEVANY vendra, CE SOIR, dans ses Salles d'Encaen, No. 160, Rue Notre-Dame, un grand Assortiment de
DRAP LARGE de l'Ouest de l'Angleterre,
DOESKINS, DRAP DE CASTOR,
MILTONS, TWEEDS, SATINETTES, &c
—Aussi—
100 paires Couvertes de 9 lbs; 150 Robes d'ours des Montagnes Rocheuses; Tapis, Tapis huiles, Horloges de 9 Jours, Mirrors,
Vente à SEPT heures et DEMIE.
L. DEVANY,
Encanteur.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.

VENTE PAR ENCAN.
PAR ALEX. BRYSON.
Aux Machinistes, Fabricants et autres.
UN ENGIN de la force de trois chevaux (d'une fabrication bien connue) à une CHAUDIÈRE presque neuve et en bon état — fait fonctionner des pompes et roues de manufactures.
Une MACHINE (Self Screw Cutting Iron Lathe) 4 pieds, Platine sur 14 pièces de parcourus (sans taper, les intermédiaires Shaft Work) (tous neufs et bien finis).
UN WATCH LATHE.
PRESSES HYDRAULIQUES pour le Drap.
A vendre à très-bas prix.
ALEX. BRYSON,
109, rue St. Paul,
Encanteur.

VENTE PAR ENCAN.
PAR SHAW & FRERE
VENTE DE MEUBLES — JEUDI 4 Décembre.
Les Soussignés vendront dans leur Magasin, Rue St. François Xavier, une jolie collection de Meubles de Menuiserie Noyer Noir, et en Acajou; une quantité de Tapis de Bruxelles et autres Neufs et de Seconde Main; Poëles de Cuisine, &c. — Vente à 10 heures.
SHAW & FRERE,
Encanteurs.
109.

VENTE PAR ENCAN.
PAR JOHN J. ARNTON.
VENTE DUN
FONDS DE PHARMACIE,
GARNITURES DE MAGASIN, &c.
PAR ENCAN,
(Si on en dispose pas avant par vente privée) en un Lot, à une petite valeur)
SAMEDI MATIN prochain, le 13 courant, le soussigné vendra au magasin de MM. LEE & Co., coin du Quatrième Châteaubelle et de la rue St. Joseph.
Le FONDS de DROGUES, MÉDICINES PATENTÉES, MANIFIQUES, BOUTELLES, GARNITURES DE MAGASIN ET MONTURES DE GAZ.
Le tout à été en usage depuis le premier mars.
Vente à DIX heures.
JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

VENTE PAR ENCAN.
PAR JOHN J. ARNTON.
VENTE DUN
FONDS DE PHARMACIE,
GARNITURES DE MAGASIN, &c.
PAR ENCAN,
(Si on en dispose pas avant par vente privée) en un Lot, à une petite valeur)
SAMEDI MATIN prochain, le 13 courant, le soussigné vendra au magasin de MM. LEE & Co., coin du Quatrième Châteaubelle et de la rue St. Joseph.
Le FONDS de DROGUES, MÉDICINES PATENTÉES, MANIFIQUES, BOUTELLES, GARNITURES DE MAGASIN ET MONTURES DE GAZ.
Le tout à été en usage depuis le premier mars.
Vente à DIX heures.
JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

MORIN ET CIE.
No 126,
RUE DES COMMISSAIRES,
OFFRENT EN VENTE:
GRANDE MORUE VERTE en boucarts MORUE en quarts et demi quarts
HARIS FENDUS et BONDOS de POISSON BLANC.
Lard Harems de MAQUEREAU en demi quarts
SÉL, en sacs
SICOP DORE de Redpath
MELASSIS en tonnes et en quarts
MIBREX en tonnes
BEURRE en linettes
RAISIN en boîtes et en demi boîtes
SUCRE en quarts
THE JAPONAIS, &c., &c.
4 décembre.
37-11

Professeur Demande
Une famille de cette ville désirerait se procurer les services d'un jeune ecclésiastique auquel elle confierait l'éducation de 3 ou 4 jeunes enfants, dont il aurait complètement la direction. La personne qui se présentera devra avoir suivi un cours d'étude complet.
Le Professeur qui consentira à se charger de cette mission devra demeurer au sein de la famille.
Les enfants sont depuis l'âge de six ans et demi jusqu'à treize ans.
S'adresser au bureau de La Minerve.
29 nov 35

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.

VENTE PAR ENCAN.
PAR SHAW & FRERE
VENTE DE MEUBLES — JEUDI 4 Décembre.
Les Soussignés vendront dans leur Magasin, Rue St. François Xavier, une jolie collection de Meubles de Menuiserie Noyer Noir, et en Acajou; une quantité de Tapis de Bruxelles et autres Neufs et de Seconde Main; Poëles de Cuisine, &c. — Vente à 10 heures.
SHAW & FRERE,
Encanteurs.
109.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.

VENTE PAR ENCAN.
PAR JOHN J. ARNTON.
VENTE DUN
FONDS DE PHARMACIE,
GARNITURES DE MAGASIN, &c.
PAR ENCAN,
(Si on en dispose pas avant par vente privée) en un Lot, à une petite valeur)
SAMEDI MATIN prochain, le 13 courant, le soussigné vendra au magasin de MM. LEE & Co., coin du Quatrième Châteaubelle et de la rue St. Joseph.
Le FONDS de DROGUES, MÉDICINES PATENTÉES, MANIFIQUES, BOUTELLES, GARNITURES DE MAGASIN ET MONTURES DE GAZ.
Le tout à été en usage depuis le premier mars.
Vente à DIX heures.
JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

MORIN ET CIE.
No 126,
RUE DES COMMISSAIRES,
OFFRENT EN VENTE:
GRANDE MORUE VERTE en boucarts MORUE en quarts et demi quarts
HARIS FENDUS et BONDOS de POISSON BLANC.
Lard Harems de MAQUEREAU en demi quarts
SÉL, en sacs
SICOP DORE de Redpath
MELASSIS en tonnes et en quarts
MIBREX en tonnes
BEURRE en linettes
RAISIN en boîtes et en demi boîtes
SUCRE en quarts
THE JAPONAIS, &c., &c.
4 décembre.
37-11

Professeur Demande
Une famille de cette ville désirerait se procurer les services d'un jeune ecclésiastique auquel elle confierait l'éducation de 3 ou 4 jeunes enfants, dont il aurait complètement la direction. La personne qui se présentera devra avoir suivi un cours d'étude complet.
Le Professeur qui consentira à se charger de cette mission devra demeurer au sein de la famille.
Les enfants sont depuis l'âge de six ans et demi jusqu'à treize ans.
S'adresser au bureau de La Minerve.
29 nov 35

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.

VENTE PAR ENCAN.
PAR SHAW & FRERE
VENTE DE MEUBLES — JEUDI 4 Décembre.
Les Soussignés vendront dans leur Magasin, Rue St. François Xavier, une jolie collection de Meubles de Menuiserie Noyer Noir, et en Acajou; une quantité de Tapis de Bruxelles et autres Neufs et de Seconde Main; Poëles de Cuisine, &c. — Vente à 10 heures.
SHAW & FRERE,
Encanteurs.
109.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.

VENTE PAR ENCAN.
PAR JOHN J. ARNTON.
VENTE DUN
FONDS DE PHARMACIE,
GARNITURES DE MAGASIN, &c.
PAR ENCAN,
(Si on en dispose pas avant par vente privée) en un Lot, à une petite valeur)
SAMEDI MATIN prochain, le 13 courant, le soussigné vendra au magasin de MM. LEE & Co., coin du Quatrième Châteaubelle et de la rue St. Joseph.
Le FONDS de DROGUES, MÉDICINES PATENTÉES, MANIFIQUES, BOUTELLES, GARNITURES DE MAGASIN ET MONTURES DE GAZ.
Le tout à été en usage depuis le premier mars.
Vente à DIX heures.
JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

MORIN ET CIE.
No 126,
RUE DES COMMISSAIRES,
OFFRENT EN VENTE:
GRANDE MORUE VERTE en boucarts MORUE en quarts et demi quarts
HARIS FENDUS et BONDOS de POISSON BLANC.
Lard Harems de MAQUEREAU en demi quarts
SÉL, en sacs
SICOP DORE de Redpath
MELASSIS en tonnes et en quarts
MIBREX en tonnes
BEURRE en linettes
RAISIN en boîtes et en demi boîtes
SUCRE en quarts
THE JAPONAIS, &c., &c.
4 décembre.
37-11

Professeur Demande
Une famille de cette ville désirerait se procurer les services d'un jeune ecclésiastique auquel elle confierait l'éducation de 3 ou 4 jeunes enfants, dont il aurait complètement la direction. La personne qui se présentera devra avoir suivi un cours d'étude complet.
Le Professeur qui consentira à se charger de cette mission devra demeurer au sein de la famille.
Les enfants sont depuis l'âge de six ans et demi jusqu'à treize ans.
S'adresser au bureau de La Minerve.
29 nov 35

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.

VENTE PAR ENCAN.
PAR SHAW & FRERE
VENTE DE MEUBLES — JEUDI 4 Décembre.
Les Soussignés vendront dans leur Magasin, Rue St. François Xavier, une jolie collection de Meubles de Menuiserie Noyer Noir, et en Acajou; une quantité de Tapis de Bruxelles et autres Neufs et de Seconde Main; Poëles de Cuisine, &c. — Vente à 10 heures.
SHAW & FRERE,
Encanteurs.
109.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tenements ci-dessous mentionnés sont vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du Chapitre trente-six des Statuts Réformés pour le Bas-Canada, joint par le présent requises de les faire connaître suivant la Loi. Toutes Oppositions afin de conserver pourra être faite dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Brief.
Vente par le Sheriff.

R Higgins vs R Higgins, Jr, un terrain maison à St. Hubert, vente à Beauharnois le 15 à 10 h.
L. Blain et H Fontaine, un terrain maison à St. Jean d'Échallillon, vente à St. Jean d'Échallillon le 15 à 10 h.
P. Levasseur vs J. Chartrand, un terrain maison à St. Jean d'Échallillon, vente à St. Jean d'Échallillon le 15 à 10 heures.
S. Ploie vs J. Marion, trois terrains maisons à St. Esprit, vente à St. Esprit le 20 à 11 h.
N. Picoté vs J. Marion, un terrain et trois terrains à St. Esprit, vente à St. Esprit le 20 à 11 h.
F. Patacoux vs P. Longtin, un terrain à St. Edouard, vente à St. Edouard le 21 à 11 heures.
P. Pléanger vs J. Dufort, un terrain maison à St. Rose, vente à St. Rose le 21 à 10 heures.
J. Desjardins vs T. Desjardins, deux terrains etc à St. Rose, vente à St. Rose le 21 à 11 heures.
J. Desjardins vs Dms O. Séguin, un terrain au township de Roston, vente à Nelsonville le 21 à 10 heures.
J. Fraser vs J. Masé, un terrain maison à L'Ange-Gardien, vente à L'Ange-Gardien le 22 à 11 h.
J. Méthé vs A. Bouché, un terrain etc à L'Ange-Gardien, vente à L'Ange-Gardien le 22 à 11 heures.
J. Tré

